



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/CN.4/L.66
23 avril 1956

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE DROIT INTERNATIONAL

Huitième session

ORDRE DU JOUR DE LA TROIS CENT TRENTE ET UNIEME SEANCE
de la Commission qui doit s'ouvrir au Palais des Nations,
à Genève, le 23 avril 1956 à 15 heures

1. Ouverture de la session
 2. Election des membres du bureau
 3. Adoption de l'ordre du jour de la session (A/CN.4/95)
-